

25[¢]

Journal du Lot

25[¢]

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COEUSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3° page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2° page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

La suggestion pacifique du gouvernement soviétique sera considérée comme un signe nouveau du manque de confiance qui commence à envahir ce qui sert de consécration à cette arrogante et tremblante brute d'Hitler.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à nous, porté par la voix de la presse britannique. Les Russes vont suggérer aux bellégerants de s'en tenir là. On tiendrait pour nul et non avenu tout ce qui s'est passé depuis le 2 septembre et chacun rentrerait chez soi...

Où, un murmure de paix va s'élever de Moscou tandis qu'on mène à Berlin un grand tumulte de guerre ! Serait-ce qu'il y a mésestime ou désaccord entre les deux complices ? Non, il s'agit d'un stratagème soigneusement combiné, d'un double jeu imaginé pour permettre au Boche, désireux de ne plus se battre, de réclamer la paix sans en avoir l'air, en dissimulant ses craintes réelles sous de terribles menaces !

Les journaux anglais assurent que M. Molotov, après la réunion du Conseil Suprême des Soviets, fera une déclaration générale d'après laquelle la paix est encore possible, malgré les furibondes promesses d'anéantissement prodiguées à Dantzig par von Ribbentrop, et suggérant qu'on la décide avant qu'il soit trop tard...

Tel est le seul service que Moscou veuille rendre à Berlin. Ne pouvant obtenir de son « allié » bolchéviste qu'il fasse réellement la guerre avec lui, Hitler l'a ruiné tout de même décidé à tenter de l'arrêter avant qu'elle lui devienne désastreuse.

Avant qu'il soit trop tard !... Bizarre formule dans la bouche de gens qui sont les seuls auteurs responsables de ce conflit qu'ils prétendent n'avoir pas voulu. S'ils n'avaient pas eux-mêmes commencé cette guerre, ils n'en seraient pas à supplier qu'on y voulût bien mettre fin !

La France et l'Angleterre l'ont pourtant assez dit à Hitler : *répète-moi ce que tu as dit et tu mourras* ! Il n'a rien voulu entendre, il comptait sur la terreur qu'il croyait inspirer, il nous guettait pour un nouveau Munich, il croyait que ces avertissements répétés n'étaient que du bluff et qu'on accepterait ses nouveaux crimes comme on avait accepté les précédents, dès qu'ils seraient commis.

Ah ! lui qui cherche des médiateurs, il n'en acceptait pas quand il méditait d'assassiner ses victimes ! Il ne demanderait pas qu'on s'arrête s'il n'avait devant lui que des peuples sans défense. Mais au moment où il comprend que, cette fois, c'est sérieux et que ça risque de mal finir pour sa sale peau, alors il est pris de scrupule et l'on voit « cette misérable créature éblouissante du sang des femmes, des enfants et des vieillards » déplorer les horreurs de la guerre et réclamer qu'on y mette fin !

Ni le Président Roosevelt, ni aucun neutre n'a voulu se charger de la commission ! Alors, il nous la fait porter par son complice.

A quel titre parlera-t-il, ce suppôt de Staline, qui a trouvé le moyen de se mêler à la guerre sans la faire ? Est-il neutre ? Est-il bellégerant ? Sa démarche prendra un sens tout différent suivant le cas. Un bellégerant qui demande la paix se déclare vaincu et s'offre aux conditions de son vainqueur. Evidemment, ce n'est pas là l'intention de M. Molotov. Mais comment se tiendrait-il pour neutre après avoir envoyé ses armées contre la Pologne envahie ?

Et s'il n'est ni neutre ni bellégerant, alors de quoi se mêle-t-il ?

Suivant les mêmes journaux britanniques, l'argumentation de ce bolchéviste serait la suivante : « Les deux derniers mois ont montré à Hitler que sa campagne pour la domination mondiale et même pour une conquête sans effusion de sang se trouve terminée. Pour l'instant, il se heurte à l'opposition ; il trouve un mur nu à l'est et un mur nu à l'ouest. Les seules sortes qui restent dans l'Europe du

« sud-est et en Scandinavie sont « étroites et peuvent être facilement « bloquées. »

Il ne dira peut-être pas cela sous une forme aussi candide, mais c'est bien là ce qu'il pensera et il ne fera qu'exprimer la conviction présente du Führer.

Relisez ces quelques lignes, elles signifient exactement ceci : « Si moi, Hitler, j'étais sûr de gagner bientôt cette guerre, je n'écouterais rien, rien ne m'empêcherait de la pousser jusqu'au bout sans grâce ni merci. Rien ne m'empêcherait de la conduire jusqu'à l'écrasement complet de mes ennemis... Mais « pour l'instant, je me heurte à de l'opposition » et la guerre menace de mal tourner pour moi. Alors, il faut l'arrêter. Et il faut l'arrêter à temps pour que mon prestige sur le peuple allemand ne soit pas entamé, pour qu'il ne me soit fait aucun mal, pour que rien ne me soit enlevé de tout ce que j'ai volé et surtout pour que j'ai le loisir de me préparer à la reprendre quand la bonne occasion se présentera d'assailir et de vaincre la France et l'Angleterre qui, sans ça, sont bien capables de me vaincre cette fois !

Et bien, on pourrait informer d'avance ce bon Monsieur Molotov que toute sa fourberie sera impuissante à convaincre les Alliés.

Cette tentative, si elle se produit, du gouvernement soviétique sera considérée comme un signe nouveau et presque comme un aveu du manque de confiance — pour ne pas dire de la peur — qui commence à envahir ce qui sert de consécration à cette arrogante et tremblante brute d'Hitler.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le lecteur de lettres

Je n'aurais pas désiré être censeur : c'est un métier dans lequel on doit souffrir si on est intelligent. Par contre j'aurais vivement souhaité d'appartenir au contrôle postal. Etre « quelque part », tapi dans un coin, le monsieur qui peut s'offrir librement le plaisir de déchiffrer les lettres qui ne lui sont pas destinées, de surprendre l'intimité des relations épistolaires, de découvrir les affections tendres ou les liaisons cachées et de suivre leur cours au fil des jours, ce doit être pour quiconque a de la curiosité ou de l'imagination un petit agrément voluptueux. J'entends bien que dans l'ensemble la besogne risque d'être fastidieuse, mais rien n'empêche de choisir le destinataire et, sur la qualité d'une écriture, de se fixer un choix. J'aurais opéré de la sorte et me serais mis à la recherche des aventures amoureuses de nos contemporains...

On me dit que les surveillants de nos établissements épistolaires sont vite blasés sur ce genre de réjouissance et ne tardent guère à ouvrir les missives avec une indifférence toute professionnelle. Allons donc ! En un lieu que je devine un homme que je ne connais point s'intéresse à la correspondance que j'échange avec une amie. Comme depuis le début de la guerre il doit être à la douzaine, j'ose augurer de sa perspicacité que les secrets de la Défense Nationale lui sont apparus comme n'étant pas en cause entre nous. Il me semble même que si j'étais traitée ou espion, dès le premier avertissement j'aurais compris. Or comme je persiste — et ma correspondance aussi — je ne puis mettre que sur le compte d'une sympathie indulgente le soin que ce surveillant prend à lire avant moi les nouvelles qui me sont destinées. Une sollicitude aussi appliquée, aussi persévérante, est touchante. Et rassurante aussi : Nous sommes vraiment bien gardés.

Seulement, par un courrier de la même provenance n'est communiqué un des tracts que la propagande allemande répand en France et qui, mis à la poste en Belgique, portant l'adresse écrite par une main visiblement germanique, et circulant sous enveloppe ouverte, a pu faire route de Bruxelles à Paris, puis de Paris en province, puis de province jusque chez moi, sans avoir jamais fait l'objet de la moindre investigation du contrôle postal ! Je trouve que c'est beaucoup. Beaucoup en soi, et beaucoup

Informations

Que se passe-t-il à Prague ?

D'après des informations parvenues de Berlin, la situation serait fort tendue à Prague, où des coups de feu auraient encore été entendus dans la nuit du 31 octobre.

Le mécontentement grandit parmi la population et M. von Neurath se trouve fort embarrassé. On croit savoir que les troupes ont dû faire usage de leurs armes en plusieurs endroits. On compterait une centaine de blessés.

L'Allemagne contre le blocus

« Si l'Angleterre », écrit la « Berliner Boersen Zeitung », estime que la force crée le droit, toute autre grande puissance peut créer le droit à son tour. Si l'Angleterre ne veut pas renoncer à l'arme la plus efficace d'une puissance maritime, le blocus, elle doit s'attendre à ce que, de son côté, l'Allemagne ne renonce pas à l'arme la plus efficace des puissances continentales. »

L'organe officieux tente en effet de mettre sur le même plan la mort d'un civil par le blocus de la faim, et sa mort par l'effet d'un bombardement.

Hitler sur le front ouest

D'après des informations de source allemande, on annonce que le chancelier Hitler, qui a établi son quartier général à Godesberg, a déjà pris le commandement des troupes allemandes sur le front ouest.

On confirme de même source que 80 divisions sont massées entre la mer du Nord et la frontière suisse.

Après la Finlande, la Suède !

On avait espéré que les revendications des Soviétiques se limiteraient à la Finlande. « Mais, ajoute le journal, la politique russe se développe selon une ligne réaliste », et il prévoit que la Russie soumettra ensuite des revendications au gouvernement suédois, revendications qui porteront sur la cession de bases navales dans l'île de Gotland. « Les Russes, dit en terminant le journal, veulent s'assurer la possession du minerai de fer du nord de la Suède. »

Le traité letton-allemand

Dans le traité letton-allemand signé mardi, à Riga, on relève notamment : « Tout Allemand de Lettonie sera déchu de la nationalité lettone si, avant le 15 décembre 1939, il exprime la volonté de quitter ce pays pour toujours. Ces émigrés devront partir avant cette date. »

« Les émigrés pourront emmener leurs biens mobiliers, sauf certains objets. »

Sur le front lorrain

Lundi, sur le front lorrain, des escadrilles de reconnaissance allemande ont apparu sur nos armées.

Il semble d'ailleurs que cette incursion n'ait guère réussi à l'aviation allemande dont les appareils ont été sévèrement pris en chasse par les nôtres et poursuivis par les tirs de barrage de notre artillerie spéciale.

On sait, déjà, de source certaine, qu'un des avions allemands a été abattu par nos appareils de poursuite à 150 kilomètres environ à l'intérieur du territoire. Très probablement d'autres appareils ennemis ont succombé aux coups précis de notre D.C.A.

450.000 Allemands vont quitter la Yougoslavie

Des pourparlers ont été entamés entre le Reich, d'une part, la Roumanie et la Yougoslavie d'autre part, en vue d'aboutir à un arrangement touchant le transfert des minorités respectives.

Avec Belgrade, les pourparlers sont déjà assez avancés et les 450.000 Allemands résidant en Yougoslavie pourraient, sous peu, regagner la patrie.

En échange, outre les 150.000 Yougoslaves se trouvant en Allemagne, la Yougoslavie recevrait les 80.000 Slovènes de la Carinthie et les 60.000 Croates du Burgenland.

Les négociations russo-finlandaises

En ce qui concerne les négociations entre la Finlande et la Russie, les informations reçues dans les milieux nordiques de Berlin montrent que les propositions russes sont inacceptables et toute la question est de savoir si la Russie acceptera un compromis.

Dans ces mêmes milieux, on exprime le sentiment que la Russie ne désire pas faire la guerre à la Finlande.

par rapport aux soins dont bénéficie ma correspondance. Mais on ne peut pas s'intéresser à la fois aux lettres de femmes et aux lettres du docteur Goebbels. Si j'étais mon contrôleur, je finirais tout de même par lâcher les unes pour les autres.

Cependant sa curiosité est peut-être un hommage que le vice rend à la vertu. Il s'ennuie et les lettres que je reçois sont sa seule distraction. Peut-être même a-t-il construit tout un roman là-dessus. Veut-il que la prochaine fois je prie l'expéditrice de m'envoyer sa photographie ? Il verra : elle est charmante.

En Italie

Un important remaniement ministériel a eu lieu en Italie. Six ministres ont donné leur démission, ainsi que le chef d'état-major de l'armée et le sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique. Certains ministres connus pour appartenir à la fraction la plus ouvertement germanophile du Cabinet sont remplacés par des personnes dont les sympathies seraient beaucoup moins vives à l'endroit des partenaires de l'« Axe ».

On peut noter en particulier que M. Starace, non seulement quitte le Cabinet, mais se trouve même remplacé dans le poste considérable qu'il occupait de secrétaire général du parti fasciste par M. Muffi, un des compagnons de Ruffalo d'Annunzio, dont la passion pour la France était illustre. Or M. Starace passait pour entièrement acquis à une étroite et définitive collaboration italo-allemande.

La guerre sur mer

Le vapeur « Juno », d'Helsinki, a coulé mardi en dix minutes dans la mer du Nord, à la suite d'une explosion. Les dix-neuf survivants ont été débarqués cette nuit dans un port de la côte est de l'Angleterre. Neuf d'entre eux souffrent de blessures ou d'épuisement.

Communiqué officiel

N° 116. — Entre Moselle et Sarre, activité marquée. Coups de mains, embuscades et patrouilles.

Au cours des nombreux vols qui ont été effectués dans la journée du 30 octobre, un avion bimoteur de reconnaissance allemand a été abattu dans nos lignes. Deux avions d'observation ennemis sont tombés désarmés dans les lignes allemandes, sur le front de la Sarre.

Tous les avions français sont bien rentrés à leur base.

N° 117. — Activité réduite au cours de la nuit.

EN PEU DE MOTS...

— Deux aviateurs américains ont battu le record du monde de durée, en circuit fermé, qui était de 653 heures. Le nouveau record est de 726 heures.

— Un avion commercial qui survolait entre Rome et Naples a été frappé par la foudre. Ni l'appareil, ni les 21 personnes qui se trouvaient à bord n'ont le moindre mal. Le chef-pilote seula eu les cheveux et son imperméable brûlés.

— On annonce que l'Exposition universelle de New-York a fermé ses portes mardi. On estime à 26 millions le nombre des visiteurs.

— Mercredi ont commencé, à la Chambre des Représentants, à Washington, les débats sur le projet de loi sur la levée de l'embargo qui vient d'être voté par le Sénat.

On annonce que la reine Elisabeth prononcera le 21 heures, un discours radiodiffusé aux femmes de l'empire britannique.

NOS ÉCHOS

Au pays des morts vivants !

Dans une petite ville du Midi, une affiche municipale : « En l'honneur de la fête du pays, les ordures seront ramassées mercredi dans l'après-midi. »

Dans un village, un écriteau placé à l'entrée du cimetière : « On n'enterrera ici que les morts vivants dans la commune. »

Circonstance aggravante.

L'accusé. — Mais, Monsieur le juge, je ne marchais qu'à huit kilomètres à l'heure lorsque cet individu est venu se placer devant mon auto.

L'avocat de la victime. — Cela aggrave singulièrement le cas de l'accusé. Songez, Monsieur le juge, aux trames de mon client alors que l'auto lui passait lentement sur le corps.

Censure.

Ce grand fabricant de papier se plaint de certaines difficultés qui lui sont faites quant à son ravitaillement en pâte de bois :

— Si cela continue, dit-il, il sera de moins en moins facile de conduire sa barque avec des rames de papier.

Conscience professionnelle.

Une de nos jeunes romancières ne peut pas terminer son nouveau récit :

— Pourquoi ? lui demande-t-on. La guerre ?

— Non, explique-t-elle. Je suis tombée amoureuse de mon héros et je ne résous pas à lui laisser épouser sa partenaire.

Histoire belge.

C'est la dernière zwanze des gamins de Bruxelles et elle prouve que ces malicieux gavroches se font peu d'illusion sur les prochaines opérations du Reich. Un officier de l'armée de l'Air vient rendre compte à Göring :

— Excellence, vingt avions belges viennent de survoler Aix-la-Chapelle et de jeter des bombes...
— Ach ! urgit Göring, vingt ! vingt ! je n'en avais commandé que dix !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

QUE VA-T-ON FAIRE DU VIN ?

La récolte est abondante et il est à prévoir que les déclarations qui vont se produire en matière dépasseront les plus optimistes prévisions, tout au moins dans les communes qui n'ont pas été éprouvées par des calamités atmosphériques et la grêle en particulier.

Si bien qu'à l'excédent, c'est incontestable et avec l'esprit particulariste qui anime nos viticulteurs, qui se sont toujours refusés à constituer des coopératives, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui très gênés pour loger leur récolte.

M. Barthe, président de la Commission des boissons à la Chambre, affirmait encore tout dernièrement que les vins se vendraient au minimum de 15 à 15 fr. 50 le degré. Ceux qui lâchent actuellement leurs trop pleins sont loin paraît-il d'atteindre ces cours et on cite plus d'une cave où l'on a vendu à des prix dérisoires.

Ce qui n'est pas pour nous surprendre, du fait que les viticulteurs étant, en général, pauvres en barriques, préfèrent sacrifier ces excédents plutôt que d'acheter de la futaie au prix fort.

N'empêche que le jour où les cours seront stabilisés, et il n'y en a pas probablement pour longtemps, ils ne pourront pas résister à un mouvement d'humour lorsqu'ils verront les nouveaux prix de la récolte.

Mais il est aussi vrai de dire que la maturité ayant été, dans son ensemble, incomplète, surtout pour certains plans d'abondance, la qualité dans certaines plaines est médiocre. On nous cite des terroirs où le vin fait péniblement 6°. Les meilleurs, à Albas, Fages, Miran, Les Roqueux, et autres crûs bien cotés, atteignent de 9° à 10°. Les 11° sont une exception que nous n'avons nous-même trouvée qu'une seule fois chez un propriétaire qui, dans les années ordinaires, fait du 13 à 14°. Il faut donc au moins pour les beaux vins rabattre cette année 3°. Ce qui veut dire, en bref, que les vins de 9° à 10° seront cette année les beaux vins sur lesquels on ne doit avoir aucune préoccupation pour la vente, car ils seront très recherchés.

Même les courtiers qui cette année recherchent les excédents n'hésitent pas à payer 400 fr. à la cannelle un vin de 10° 5 à 11° comme crû exceptionnel !

Mais que va-t-on faire des petits vins qui vont peser sur l'économie rurale et qui n'ont pas le degré commercial ? Il ne faut pas, en effet, songer à vendre des vins de 6° à 7°. L'administration voudra bien probablement abaisser le degré commercial jusqu'à 8°, mais ce sera, sans doute, le bout du monde.

Tous ces vins qui encombreront actuellement caves et foudres, il va probablement falloir les envoyer à la distillation.

Nous en recauserons... — Ernest LAFON.

La suppression des jours fériés

Le « Journal Officiel » publie un décret édictant que, pendant la durée des hostilités, l'application des dispositions légales fixant les jours fériés peut être suspendue par le Président du Conseil en ce qui concerne les services publics et par décision du ministre du travail, pour les établissements privés.

Cours professionnels des gardiennes maternelles

Plus que jamais nous devons protéger les foyers de France contre l'envahissement des étrangères. L'Ecole des Gardiennes Maternelles qui existe à Toulouse depuis quatre ans a pour but d'initier les jeunes filles ou jeunes femmes aux délicates fonctions de nurses.

Des cours de médecine, de pharmacie, de morale professionnelle, de puériculture, de lois sociales, des exercices pratiques, des stages, leur assureront toutes les connaissances exigées par les soins et l'éducation des enfants.

De plus, les élèves suivent les cours des Arts Ménagers, ce qui leur permet, en fin d'études, d'obtenir le Certificat d'Aptitudes Professionnelles. Les cours reprendront le 20 novembre 1939.

Pour tous renseignements, écrire à Mme Vaquier, 6, rue Férmat, ou au siège social de l'Ecole, 71, rue du Taur, à Toulouse.

0 fr. 10 = 300.000 francs

S'il est un devoir que personne n'a le droit d'éluder, c'est le devoir d'assistance aux familles des mobilisés. Il faut pour elles de l'argent, beaucoup d'argent. Or, ce ne sont pas les grosses souscriptions qui font les totaux importants, c'est le très grand nombre des petites.

Sauf erreur, le système du « timbre antibureaucrux » a déjà parfaitement réussi. Ne pourrait-on l'appliquer au cas présent ? Tout permet de croire qu'il fournirait d'amples ressources.

La valeur du timbre devrait s'élever de 5 fr. à 0 fr. 10 centimes. Comme les P.T.T. transportent 6 millions de lettres par jour, il est permis de prévoir que 3 millions, au moins, seraient bénévolement surimprimés par les expéditeurs, à raison de 0 fr. 10 centimes par lettre en moyenne.

Cela ferait 300.000 fr. par jour, qui permettrait d'allouer à 6.000 familles 50 fr. de « pain quotidien »... Malgré le volume des besoins, ce ne serait pas rien.

En réalité, qui oserait omettre de coller la valeur de deux sous sur une lettre, adressée à un soldat ou même à n'importe quel civil ?

D'autre part, combien de soldats auraient à cœur de « souscrire », eux aussi, ces deux sous ?

Enfin, nombre de colis ou d'imprimés seraient certainement fleuris de la vignette sécuritaire.

Il faut ajouter que, selon toute probabilité, les « épistoliers » qui en ont les moyens n'écriraient au front qu'en apposant sur leurs lettres un timbre de 5 fr. qui dirait aux destinataires : « Vous voyez, je pense aux familles des soldats et je donne le maximum. »

L'effet moral, sans doute, ne serait pas négligeable.

La vignette ? Peu importe sa qualité artistique. Il faudrait aller vite.

Mais l'inscription devrait être : « Fraternité »... le plus beau mot de toutes les langues.

René de LAROMIGUIÈRE.

Un communiqué du Ministère du travail

Sur la proposition de M. Charles Pomaret, ministre du Travail, quelques modifications inspirées par l'expérience et par le souci du rendement dans la production viennent d'être apportées, par décret, au régime du travail.

Le régime nouveau, plus simple et plus équitable, se résume ainsi :

1. La gratuité complète du travail entre la quarante-unième heure et la quarante-cinquième heure est supprimée. A partir de la quarante-unième heure, l'heure supplémentaire est payée au taux de l'heure normale mais subit un prélèvement uniforme de 40/0 versé au fonds de solidarité nationale destiné à couvrir la dépense des allocations militaires. Ce prélèvement remplacera le prélèvement antérieur qui portait de la quarante-sixième heure mais n'était que de 33/0. Le nombre important des heures supplémentaires exécutées dans la plupart des entreprises compense largement, au profit des ouvriers, la réduction du taux de l'heure supplémentaire.

2. Pour les personnels payés au mois dans les entreprises à caractère commercial et pour les personnels administratifs payés au mois, des entreprises à caractère industriel, la durée du travail est portée, en fait, à quarante-trois heures. Le prélèvement de 40/0 jouera à partir de la quarante-quatrième heure.

Ainsi est corrigé ce qu'avait excité l'uniformité de la loi de quarante heures, appliquant la même durée de travail aux besoins pénibles de l'industrie active et aux tâches moins fatigantes des services sédentaires, bureaucratiques et commerciaux.

3. L'application du prélèvement de 15/0 à partir du 1° novembre sur le salaire des non mobilisés fait l'objet d'un décret spécial pris sur proposition du ministre des finances.

Automobilistes, attention !

A partir du 1° novembre :

1. Carnets de tickets de consommation obligatoires.

2. Phares : code défense passive agréés obligatoires.

Office du combattant

Les pensionnés de guerre et les anciens combattants sont informés que la carte d'invalidité et la carte du combattant peuvent servir de pièce d'identité pour la circulation.

Cahors

L'ELECTRIFICATION DANS LES COMMUNES DU SYNDICAT DE FIGEAC ET DU SYNDICAT NORD DU LOT.

M. de Monzie a reçu, du Ministre de l'Agriculture, les lettres suivantes :
Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de Figeac, en vue de l'exécution d'un projet d'extension de son réseau électrique sur le territoire de 79 communes.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'accorder à cette collectivité un relèvement de 2.800.000 francs sur la subvention antérieurement allouée, dont le maximum est ainsi porté à 6.000.000 francs, le taux demeurant fixé à 40 0/0.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre de l'Agriculture : QUEUILLE.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat du Nord du Lot, en vue de l'exécution d'un projet d'électrification rurale sur le territoire de 80 communes.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'accorder à cette collectivité un relèvement de 3.658.930 francs sur la subvention antérieurement allouée, dont le maximum est ainsi porté à 7.955.000 francs, le taux demeurant fixé à 37 0/0.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre de l'Agriculture : QUEUILLE.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat du Nord du Lot, en vue de l'exécution d'un projet d'électrification rurale sur le territoire de 80 communes.

Auto contre charrette

Mardi soir, sur la route de Lamagdeleine, près Cahors, une auto conduite par M. Roussi a heurté une charrette conduite par un cheval et sur laquelle se tenait M. Rigal, propriétaire à Savanac.

M. Rigal fut projeté violemment sur le sol et, dans la chute, il a reçu de fortes contusions.

Trouvailles

Il a été trouvé une manivelle d'auto, par Mme Combelles ; une paire de lunettes, par M. Constant ; un porte-monnaie, par Mme Delrieu ; un portefeuille, par Mme Miquel.

Hyménées

Nous avons appris avec plaisir le mariage, qui a été célébré à Paris, de notre jeune et excellent compatriote, M. Jean Crabot, médecin militaire, fils de M. Jean Crabot, Conseiller à la Cour des Comptes, avec Mlle Jacqueline Mirès, externe des hôpitaux de Paris, nièce de M. le Sénateur-ambassadeur, René Bernard.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrrestation

La gendarmerie de Lalbenque a mis en état d'arrestation le nommé Camille Régaleat, 42 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, pour défaut de carnet anthropométrique et vagabondage.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Affranchissement des journaux adressés aux soldats

L'Administration des P.T.T. rappelle que sont admises à circuler en franchise par la poste les lettres simples, c'est-à-dire ne pesant pas plus de 20 grammes, provenant ou à l'adresse des militaires et marins faisant partie des armées de terre, de l'air et de mer en campagne ou rappelés exceptionnellement sous les drapeaux.

En conséquence, les journaux et autres objets doivent être régulièrement affranchis.

Les bons d'armement

Le « Journal Officiel » publie un arrêté fixant à 2.50 0/0 le taux d'intérêt des bons d'armement à six mois d'échéance et à 3 0/0 celui des bons d'armement à un an.

La Toussaint à Cahors

La Toussaint, fête des morts, fête du Souvenir, a été célébrée, cette année, avec moins d'éclat que les années précédentes. En raison de la guerre, le congé traditionnel des administrations étant supprimé, les cortèges officiels qui se rendaient saluer les tombes des morts de la cité, n'eurent pas lieu.

Mais s'il n'y eut pas de cérémonie publique, toutefois, à Cahors, une foule nombreuse se rendit, comme tous les ans, au cimetière, apportant bouquets et gerbes de fleurs qui étaient déposés sur les tombes des regrettés disparus.

Le beau temps a favorisé ce pieux pèlerinage qui, hélas ! était encore plus émouvant, car aux souvenirs du passé s'ajoute la pénible et tristeangoisse de l'heure présente !...

Place de Cahors

Le Colonel Deliberos, Commandant d'Armes, nous communique la D.M. du 18 octobre :

« Les exemptés et les réformés appartenant à une classe encore soumise à des obligations militaires (classe postérieure à celle de 1909) qui ne résident plus dans la ville ou dans la localité dans laquelle ils habitaient normalement, doivent signaler immédiatement, par lettre non affranchie, leur adresse actuelle au Commandant du Bureau de Recrutement auquel ils appartiennent.

Les hommes appartenant au Bureau de recrutement de Metz signaleront leur adresse au Commandant du Bureau de Recrutement de Metz à Labry (Meurthe-et-Moselle), ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Thionville, au Commandant de ce Bureau à Labry (Meurthe-et-Moselle), ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Colmar, au Commandant de ce Bureau à Bellac (Haute-Vienne) ;

— ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Mulhouse, au Commandant de ce Bureau à Cognac (Charente) ;

— ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Strasbourg, au Commandant de ce Bureau à Poitiers (Vienne) ;

— ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Séeslat, au Commandant de ce Bureau à Châteaurooux (Indre) ;

— ceux appartenant au Bureau de Recrutement de Saverne, au Commandant de ce Bureau à Châteaurooux (Indre) ;

— ceux appartenant au Bureau de recrutement de Mézières, au Commandant de ce Bureau à Nantes (Loire-Inférieure).

Les hommes qui ne se conformeront pas aux prescriptions qui précèdent risqueraient d'être pris « Bons absents » par les Commissions de réforme, lors des visites de récupération, et poursuivis pour insoumission à la loi sur le Recrutement de l'Armée. »

Consommation de produits pétroliers

Le Maire de Cahors informe les consommateurs d'essence, de gas-oil, appartenant aux catégories a, b, c, qu'ils doivent renouveler, entre le 1^{er} et le 5 novembre, leur demande pour les besoins du mois de décembre (Bureau de la Mairie, 2^e étage).

La solde des sous-officiers

La Commission de l'armée de la Chambre communique :

La Commission de l'armée vient d'apprendre que la question de la solde des sous-officiers de réserve servant au delà de la durée légale du service militaire va être résolue.

Paiement des allocations militaires

Le paiement des allocations militaires (août, septembre, octobre) sera effectué par le percepteur de Cahors (Hôtel des Finances) dans l'ordre suivant :

N^{os} 1 à 100, jeudi 2 novembre.

N^{os} 101 à 200, samedi 4 novembre.

N^{os} 201 à 300, lundi 6 novembre.

Les intéressés devront être porteurs de la carte d'allocation militaire.

Les dates de paiement des allocations militaires à partir du N^o 301 seront indiquées ultérieurement par voie de presse.

N.B. — Les jours de foire sont réservés aux petites communes (3 novembre, etc.).

Au sujet des paquets destinés aux mobilisés

Malgré les recommandations faites, on a constaté, dans les services d'acheminement du courrier destinés aux mobilisés, la présence de paquets-poste et de colis postaux renfermant des denrées périssables.

D'autre part, l'emballage de ces envois est trop souvent insuffisant pour les garantir efficacement contre les manipulations et contre les chocs pouvant se produire en cours de transport.

Les expéditeurs sont à nouveau invités de façon expresse :

1. A procéder à un emballage très solide de leurs paquets. Il est recommandé tout particulièrement de faire usage de papier d'emballage et de toile.

2. A s'abstenir d'expédier des denrées périssables qui, en raison des délais de transport, sont susceptibles de se corrompre.

De même, l'envoi de matières grasses de nature à tacher et à détériorer d'autres objets est prohibé.

Il est rappelé également qu'il est formellement interdit d'insérer dans les lettres non recommandées des billets de banque, des valeurs payables au porteur, et notamment des mandats ne dépassant pas 20 francs sans nom de bénéficiaire.

Arrondissement de Cahors

St-Denis-Catus

Succès. — Nous apprenons avec plaisir le succès, au baccalauréat 2^e partie mathématiques, de Guy Ruyres, élève au Lycée de Reims (Marne), fils de M. Ruyres Jean, capitaine de réserve, Félicitations à M. Guy Ruyres et à ses parents. — E. S.

Duravel

Carnet noir. — Nous avons eu à déplorer ces jours-ci le décès de M. Calassou Marc, ex-instituteur et originaire de Duravel, mort chez sa fille, docteur en pharmacie à Bazièges (Haute-Garonne).

Au cimetière de Duravel, où a eu lieu l'inhumation dans le caveau de famille, M. Gipoulou, Conseiller d'arrondissement, au nom du corps enseignant, et M. Hector Daynard, au nom des anciens élèves, ont adressé un dernier adieu au défunt.

A Mme et Mlle Calassou, aux familles Cazabonne, Rigal, Gary-Bouet, de Duravel, nous adressons nos vives condoléances.

Obsèques. — Mlle Galtier, tailleuse, est décédée subitement à l'âge de 67 ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Duravel. A Mme et M. Agasse, à Puy-Evêque, et à leur famille, nous offrons nos plus vives condoléances.

Lhern

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre excellent compatriote M. Albert Calméjane, de Péchauré, décédé à l'âge de 64 ans.

Albert Calméjane était un ancien combattant de la dernière guerre, et son fils et son gendre sont actuellement mobilisés.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu qui ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à Mme Calméjane, à ses enfants, à la famille nos sincères condoléances.

Castelnau-Montratrier

Adjudication des droits de place. — L'adjudication des droits de place de la commune de Castelnau-Montratrier aura lieu le dimanche 24 décembre 1939 à 14 heures, à la mairie de Castelnau, où les intéressés peuvent, dès maintenant, prendre connaissance du Cahier des Charges.

Remboursement d'emprunt du Syndicat d'électricité du Sud du Lot. — Les numéros des obligations de l'emprunt 4 1/2 0/0 du Syndicat d'électrification du Sud du Lot qui suivent, sortis au tirage du 15 octobre, sont remboursables au pair le 15 novembre prochain par M. le percepteur de Castelnau-Montratrier :

N^{os} 10, 29, 67, 89, 127, 207, 220, 250, 332, 345, 391, 452, 454, 499, 566, 584, 616, 741, 751, 829, 848, 897, 906, 911, 940, 941, 981, 1.000, 1.046, 1088, 1.173, 1.179, 1.378, 1.389, 1.522, 1.649,

1.681, 1.697, 1.745, 1.753, 1.782, 1.941, 1.954, 1.977, 1.993, 2.136, 2.139, 2.145, 2.148, 2.149.

Cazals

Foire. — La foire de Cazals fut assez importante. Voici les cours pratiqués :

Boeufs de travail, 6.500 à 7.000 fr. la paire ; boeufs de boucherie, achetés toujours le plus souvent dans les fermes, à raison de 580 fr. les 100 kg, prix extrême ; bouvillons, 3.500 à 4.500 fr. ; bouvets, 1.850 à 2.500 fr. la paire ; veaux, 5 fr. à 5 fr. 50 le kg.

Moutons d'élevage, 150 fr. l'unité ; moutons gras, 4 fr. 50 ; agneaux, 6 fr., le tout le demi-kilo ; porcelets, 150 à 250 fr. la pièce ; porcs de charcuterie, 8 à 9 fr. le kilogr.

Marché à la volaille assez bien pourvu ; poulets, 5 fr. 50 ; pintades, 4 fr. 75 ; canards, 5 fr. ; lapins, 6 fr., le tout le demi-kilo ; oies, 6 fr. 50 à 7 fr. la douzaine ; oies à engraisser, 110 à 130 fr. la paire ; lapins domestiques, 2 fr. 50 le demi-kilo.

Noix (apport assez important), 70 à 80 fr. l'hectolitre.

Vins nouveaux : cours non encore établis.

Fourrages peu demandés.

Bois de chauffage en hausse.

Prochaine foire le 27 novembre.

Est-ce trop vous demander, une minute chaque matin ?

Si l'on vous affirmait qu'en prenant chaque matin votre verre de Sels Lergan frais et pétillants vous vous libéreriez de tous les maux qui dépendent de la pureté du sang et du bon fonctionnement du foie, vous le feriez certes ! Et bien contre les douleurs du foie, contre les migraines, les états congestifs, les mille ennuis de la peau : boutons, rougeurs, ou eczémas, faites votre cure de Sels Lergan, dont l'action est double en décongestionnant le foie qui élimine ainsi les impuretés et les toxines et en exerçant une action dépurative sur le sang. Faites votre cure pour 9 fr. 05 et vous mesurerez vous-mêmes les bienfaits des Sels Lergan. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Condât

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Bourdet, née Devès, veuve de M. Auguste Bourdet, ancien maire de notre commune, décédé il y a quelques mois à peine.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées samedi au milieu d'une assistance nombreuse qui a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Les vieux ont besoin de forces

Plus question de se reposer. Il faut remplacer le fils, le gendre. Pour être assez fort, pour avoir des muscles solides, des nerfs calmes, un esprit lucide, faites donc une cure de Quintonine.

Versez un flacon de Quintonine dans un litre de vin ordinaire et buvez avant chaque repas un verre à madère du puissant reconstituant ainsi obtenu.

Délicieuse, active, bon marché, la Quintonine coûte 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Oriac, à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Obsèques. — Mardi dernier ont été célébrées les obsèques de M. Paul Andrieu, maire de Cajarc, décédé à l'âge de 75 ans. Une foule nombreuse parmi laquelle on remarquait M. Loubet, sénateur, et M. le sous-préfet de Figeac, a suivi le convoi funèbre du regretté disparu dont la commune de Cajarc gardera pieusement le souvenir.

Depuis 1919, M. Andrieu, comme adjoint, puis comme maire, a dirigé les affaires de la commune avec une assiduité, un dévouement et une compétence qui étaient appréciés de tous.

Nous saluons la mémoire de M. Paul Andrieu et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

St-Céré

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Camille Sarrodie, décédé à Ligneyrac (Corrèze), à l'âge de 55 ans.

M. Sarrodie avait été directeur de

l'Ecole primaire supérieure de St-Céré de 1935 à 1937, où il avait laissé le souvenir d'un excellent éducateur.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Lacandourcet

En descendant les escaliers. — En descendant les escaliers de son immeuble, Mme veuve Moulène, âgée de 82 ans, a glissé et est tombée. Dans la chute, elle s'est cassé une jambe.

Elle a reçu les soins nécessités par son état qui l'obligea à observer un repos d'un mois, sauf complications.

Biaris-sur-Cère

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Robert Durieu, a passé avec succès sa thèse de docteur en médecine avec la mention « très bien » devant la Faculté de médecine de Bordeaux.

Nous adressons au nouveau docteur nos vives félicitations.

COMMUNIQUÉ DU 1^{er} NOVEMBRE AU SOIR

Au cours de la journée, activité habituelle des éléments légers d'infanterie, de part et d'autre, sur divers points du front.

Déclarations du premier Ministre de Hollande

« L'état de siège pourrait être proclamé dans certaines régions frontalières de la Hollande, si cela était nécessaire », a déclaré, devant la Chambre, le président du conseil hollandais de Geer. Des mesures de ce genre avaient été prises de 1914 à 1918.

On affirme que l'annonce qui avait été faite n'a aucune corrélation avec une menace extérieure quelconque qui pèserait sur l'indépendance du pays.

Le Premier Hollandais a fait la déclaration sus-mentionnée en parlant de l'attitude de la presse, qui appelle certaines corrections du point de vue de la neutralité.

Actuellement, la Hollande est régie par l'état d'exception proclamé à la fin du mois d'août, mais les autorités civiles gardent la haute direction des affaires. Il en va autrement lorsque l'état de siège est réclame dans une province. Les autorités militaires prennent alors le contrôle du pays et les autorités civiles deviennent de simples organes d'exécution.

L'ambassadeur du Reich à Rome se rend à Berlin

M. von Mackensen, ambassadeur d'Allemagne, est parti pour Berlin. Le diplomate allemand, qui a eu ces derniers temps de nombreux colloques avec les dirigeants fascistes, a entrepris ce voyage pour fournir, pensant à son gouvernement des indications précises sur la position de l'Italie en face du conflit européen.

Les Japonais tirent sur des ravitailleurs d'Allemands

Sur le Yan Tsé Kiang, des soldats japonais ont ouvert un feu de mitraillettes contre deux jonques qui chargeaient du riz dans un navire de cabotage inscrit comme allemand.

Les jonques se sont éloignées sans avoir terminé leur chargement.

Pas de grande offensive allemande sur le front ouest avant le printemps.

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Copenhague croit savoir qu'il n'y aura pas de grande offensive allemande sur terre avant le printemps.

« J'apprends de Berlin, dit-il, que les milieux militaires allemands reconnaissent maintenant que les conditions atmosphériques rendent impossible une attaque de grande envergure sur la ligne Maginot avant le printemps.

« Si l'on croit, en Allemagne, qu'une attaque sur le front occidental va avoir lieu, on ne pense pas qu'elle

soit sur une grande échelle. La neige tombe maintenant sur tout le territoire entre les Carpates et les Vosges, de Modlin à l'est, à Belfort à l'ouest.

« Les milieux diplomatiques allemands pensent que le pendule oscille en faveur de l'Allemagne dans les Balkans et l'on espère pouvoir enfoncer un coin entre la Turquie et les autres pays balkaniques. »

Combats aériens au large des côtes anglaises

L'Amirauté et le ministère de l'air communiquent :

Un hydravion ennemi a été aperçu par un avion britannique au large de la côte du Norfolk mercredi. Après un bref engagement durant lequel les deux adversaires se sont serrés de près, l'appareil ennemi a abandonné la lutte et a fui vers l'Est.

Peu après, un hydravion allemand du même type a tenté d'attaquer un convoi britannique à quelques milles au nord. Il a été repoussé par l'aviation et par le tir des navires escortant le convoi.

Avant de s'enfuir vers l'Est, l'hydravion a semblé lancer deux bombes mais aucun dommage n'a été causé.

La Russie achèterait les bateaux allemands qui sont immobilisés dans ses ports.

On apprend que la Russie aurait accepté d'acheter tous les bateaux allemands actuellement dans les ports russes et qui n'ont pas sortit de peur du blocus anglais.

On les verra peut-être bientôt dehors mais sous pavillon russe, comme propriété russe et, parmi eux, sera peut-être le « Bremen ».

Les difficultés s'accroissent à la frontière du Luxembourg et de l'Allemagne

On signale de Luxembourg qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir un visa d'entrée pour l'Allemagne. La légation d'Allemagne, interrogée à ce sujet, se borne à répondre qu'à sa connaissance, aucune nouvelle décision n'a été prise.

Depuis trois jours, la correspondance de l'Allemagne, et vers elle, qui s'acheminait si régulièrement autrefois, se voit également bloquée.

Les bruits qui courent sur l'Allemagne

Le bruit court, à Budapest, que le docteur Schacht et le docteur Hugenbergs seraient enfuis d'Allemagne.

Le bruit court, d'autre part, en Suisse, que le général von Brauchitsch, chef de l'armée allemande, aurait donné sa démission.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

Homme sérieux désire trouver pension dans famille bourgeoise. S'adresser chez Mme J. Vidal, rue Marché-Foch.

ETUDE DE MAITRE ROBERT SEGUY licencié en droit, avoué à Cahors 1, rue Saint-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le six juillet mil neuf cent trente-neuf, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur BUFFANT Louis, demeurant à Cahors, 38, avenue de Toulouse.

Et : Madame TAULE Odette, épouse dudit BUFFANT Louis, domiciliée à Cahors, rue St-Priest, numéro 8, résidant à Marseille, 11, rue Barbaroux,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux BUFFANT-TAULE au profit du mari, aux torts et griefs de la femme.

Cahors, le 31 octobre 1939. Pour extrait, Le suppléant de Maître SEGUY, signé : H. AUTEFAGE.

Imp. COUVERTAN (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 47

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

« Que le diable l'emporte ! conclut Régis, à part soi. J'avais bien besoin de lui pour venir compliquer encore ma vie !... Comme si, déjà, elle n'était pas assez difficile !... »

Mais le plus dur de sa colère, c'est à Josiane qu'il le réservait. Jamais il ne lui pardonnerait ce qu'il considérait comme une indigne trahison.

Il se disait : « Elle a beau paraître pour la galerie, c'est une créature débile et lâche. Elle n'a ni la maîtrise de ses impulsions, ni même le simple courage du silence ! »

« Jusqu'ici, en dépit de ses grâces, elle n'était point parvenue à m'inspirer l'affection qui eût été si nécessaire entre nous... A partir d'aujourd'hui, elle me donne le droit de la mépriser... »

Synchronisme admirable, émouvant et curieux à la fois ! Pendant que Régis, hors de lui et débordant de rage,

maudissait, anathématisait les absents, ceux-ci — chacun à part soi — songaient à lui, avec pitié, bienveillance et miséricorde.

A peine Josiane fut-elle revenue de son émotion qu'elle eut un sursaut d'effroi et de regret.

« Oh ! qu'ai-je fait ?... pensa-t-elle. Je n'aurais pas dû me livrer ainsi... Il fallait me taire, ne rien dire à personne... »

Le seul recours qui la sauvât d'un chagrin tragique et